

14ème législature

Question N° : 95908	De M. Nicolas Sansu (Gauche démocrate et républicaine - Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > sécurité sociale	Tête d'analyse > revendications	Analyse > retraités étrangers. décret. publication.
Question publiée au JO le : 17/05/2016 Réponse publiée au JO le : 07/02/2017 page : 982 Date de changement d'attribution : 07/12/2016 Date de signalement : 17/01/2017		

Texte de la question

M. Nicolas Sansu interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la parution du décret en conseil d'État mentionné à l'article L. 111-2-3 du code de la sécurité sociale. Afin de favoriser l'égalité de traitement des retraités étrangers souhaitant s'établir à l'étranger et revenir en France pour s'y faire soigner dans les conditions de l'article L. 160-1 du code de la sécurité sociale, il souhaiterait connaître la date de parution de ce décret.

Texte de la réponse

Le décret en Conseil d'Etat, mentionné à l'article L. 111-2-3 et précisant les conditions d'appréciation de la stabilité de la résidence et de la régularité du séjour en France, est en cours d'examen au Conseil d'Etat pour une publication prévue courant février 2017.